



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET - DIRECTION DES SÉCURITÉS
Bureau de la sécurité
Section prévention de la délinquance

Rouen, le **24 JAN. 2020**

Affaire suivie par : Edwige ROPIQUET
chef de section prévention de la délinquance
Tél : 02 32 76 53 20
Courriel : edwige.ropiquet@seine-maritime.gouv.fr
pref-cabinet-FIPD@seine-maritime.gouv.fr

Le Préfet
de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets (*)

() collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux,
opérateurs de transports en commun, établissements
publics*

Objet : Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

P.J. : Appels à projets « FIPD 2020 »

J'ai le plaisir de vous adresser, sous ce pli, **deux appels à projets du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** au titre de l'année 2020.

La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2018 – 2022 et les orientations relatives à l'emploi des crédits FIPD 2020 seront diffusées prochainement par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SG-CIPDR) du ministère de l'Intérieur.

De ce fait, les présents appels à projets pourront faire l'objet de modifications ultérieures qui vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle que le FIPD a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et doit permettre d'impulser des projets innovants à caractère partenarial, ayant un effet sur la réduction de la délinquance, majoritairement dans les zones de sécurité prioritaires (ZSP) et les territoires relevant de la politique de la ville.

Au titre de l'année 2020, les programmes d'actions suivants demeurent :

Programme D "Prévention de la délinquance" :

- **prévention de la délinquance et de la récidive des mineurs et des jeunes majeurs (12-25 ans)** avec une approche de suivi individualisé ;
- **amélioration de la prévention des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et l'aide aux victimes d'infractions pénales** (commises dans le cadre intrafamilial) ;
- **amélioration de la tranquillité publique** (médiation, prévention situationnelle) ;
- **amélioration du lien entre les forces de sécurité de l'État et la population.**

Programme S "Projets de sécurisation et d'équipement des polices municipales" :

- **équipement des polices municipales**, visant à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par l'acquisition de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication ;
- **sécurisation des établissements scolaires** dont les mesures de sûreté apparaissent insuffisantes ;
- **développement ou extension de la vidéoprotection** dans le cadre de l'amélioration de la tranquillité publique, en particulier pour la protection des lieux exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ;
- **sécurisation des sites sensibles** au regard du caractère religieux qui en font des cibles potentielles d'actes terroristes. :

Les appels à projets « prévention de la délinquance » et "projets de sécurisation - équipement des polices municipales" du FIPD 2020 ainsi que les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subventions sont accessibles sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, à l'adresse : www.seine-maritime.gouv.fr .

Dans une démarche expérimentale, nous vous proposerons dans les jours à venir, la possibilité de déposer vos dossiers via la plateforme démarches simplifiées.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au Vendredi 28 février 2020.

Enfin, un appel à projets distinct « prévention de la radicalisation » et commun à l'État, au conseil départemental de la Seine-Maritime et à la caisse d'allocations familiales, a été diffusé parallèlement.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter un soutien technique dans l'élaboration de vos projets et pour toute précision complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Benoît LEMAIRE